

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

7125/1002601438ZX BOT 1 L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Encre pour impression à jet d'encre

Utilisations identifiées

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC19	Activités manuelles avec contact physique de la main
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8d	Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Utilisations déconseillées

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1A	H317
Repr. 2	H361d
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260.8	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Diacylate de dipropylene glycol; 4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine; Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate; 2-Phénoxy acrylate d'éthyle; Phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate d'éthyle; Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine; Glycerol, propoxylated, esters with
----------	--

acrylic acid

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

*
*
*

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

No. CAS 48145-04-6

No. EINECS 256-360-6

Numéro 01-2119980532-35

d'enregistrement

Concentration \geq 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317

Aquatic Chronic 2 H411

Repr. 2 H361d

4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine

No. CAS 5117-12-4

No. EINECS 418-140-1

Numéro 01-2120102080-83

d'enregistrement

Concentration \geq 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Sens. 1 H317

Eye Dam. 1 H318

STOT RE 2 H373

ATE orale 588 mg/kg

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate

No. CAS 5888-33-5

No. EINECS 227-561-6

Numéro 01-2119957862-25

d'enregistrement

Concentration \geq 20 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Aquatic Chronic 1 H410

Skin Sens. 1B H317

Aquatic Acute 1 H400

Phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate d'éthyle

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR

Date de révision: 27.04.2023

Numéro de la matière: 369300171002601

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 27.04.23

No. CAS 84434-11-7
No. EINECS 282-810-6
Numéro d'enregistrement 01-2119987994-10
Concentration \geq 2,5 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Chronic 2 H411
Skin Sens. 1B H317

Diacrylate de dipropylene glycol

No. CAS 57472-68-1
No. EINECS 260-754-3
Numéro d'enregistrement 01-2119484629-21
Concentration \geq 3 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Skin Sens. 1 H317

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

No. CAS 162881-26-7
No. EINECS 423-340-5
Numéro d'enregistrement 01-2119489401-38-0000
Concentration \geq 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Sens. 1A H317
Aquatic Chronic 4 H413

2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one

No. CAS 5495-84-1
No. EINECS 226-827-9
Numéro d'enregistrement 01-2120769513-49
Concentration \geq 0,25 < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Repr. 2 H361f
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

No. CAS 52408-84-1
No. EINECS 500-114-5
Numéro d'enregistrement 01-2119487948-12
Concentration \geq 0,1 < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition au soleil ou à toute autre sources d'UV, qui pourrait augmenter la sensibilité cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, nuage de CO₂, poudres, pulvérisation d'eau, Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire; Oxyde d'azote (NOx); L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable,

terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Le contact avec les yeux et la peau constitue le principal risque. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de poussières, vapeurs et aérosols de pistolet à air comprimé lors de l'application de la préparation. Eviter l'inhalation de poussières (sable). Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)
Classe de température T3

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre pour impression à jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,9	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR

Date de révision: 27.04.2023

Numéro de la matière: 369300171002601

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 27.04.23

Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,39 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Population générale
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,45 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Population générale
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,83 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Population générale
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition orale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,83 mg/kg/d

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 12 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet local
 Concentration 77 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 3,5 mg/kg/d

Diacrylate de dipropylene glycol

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,77 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR

Date de révision: 27.04.2023

Numéro de la matière: 369300171002601

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 27.04.23

Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,35	mg/m ³

Phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate d'ethyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5,88	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,7	mg/kg

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,1	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7,4	mg/m ³

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,3	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5,2	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,5	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,5	mg/kg/d

4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	132,24	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	132,24	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/kg/d

2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,06	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR Date de révision: 27.04.2023
 Numéro de la matière: 369300171002601 remplace la version: 3 / FR Date d'impression 27.04.23

Concentration 2,92 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,36 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,04 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition orale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,1 mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate

Valeur type PNEC
 Type Eau salée
 Concentration 0,0 mg/l

Valeur type PNEC
 Type eau (rejet intermittent)
 Concentration 0,007 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Eau douce
 Concentration 0,001 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Sédiment d'eau douce
 Concentration 0,145 mg/kg/d

Valeur type PNEC
 Type Sédiment marin
 Concentration 0,015 mg/kg/d

Valeur type PNEC
 Type Sol
 Concentration 0,029 mg/kg/d

Valeur type PNEC
 Type STP
 Concentration 2 mg/l

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Valeur type PNEC
 Type Eau douce
 Concentration 0,002 mg/l

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR

Date de révision: 27.04.2023

Numéro de la matière: 369300171002601

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 27.04.23

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0002	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,006	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,002	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,02	mg/kg

Diacrylate de dipropylene glycol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,0034	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,00034	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,019	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0013	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,002	mg/kg

Phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate d'ethyle

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,035	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR
 Date de révision: 27.04.2023
 Numéro de la matière: 369300171002601 remplace la version: 3 / FR
 Date d'impression 27.04.23

Concentration	0,24	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,024	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,047	mg/kg

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,006	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,057	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	0,078	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,012	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,008	mg/kg

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	1	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,712	mg/kg
Valeur type	PNEC	

Type	Sédiment marin	
Concentration	0,712	mg/kg

4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,012	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,009	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,001	mg/kg

2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,121	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,012	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,024	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition**

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Protection respiratoire - Note

En cas de nappes de brouillard, utiliser des masques appropriés agréés.

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant	>	0,5	mm
-------------------	---	-----	----

Temps de pénétration	<	30	min
----------------------	---	----	-----

Les gants en PVC ou en caoutchouc ne sont pas recommandés.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.
 Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.
 Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.
 Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.
 Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques
 Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide, visqueux		
Couleur	rouge		
Odeur	odeur de monomères acryliques		
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
Point de congélation			
Remarque	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Substance de référence	Diacrylate de dipropylène glycol		
Valeur	env. 200		°C
Pression	1.013	hPa	
Source	Données de la littérature		

inflammabilité

Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur > 100 °C
 méthode ASTM D 6450 (CCCFP)

Température d'inflammabilité

Valeur env. 240 °C
 Source Données de la littérature

valeur pH

Remarque Non applicable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Valeur < 0,1 hPa
 température 20 °C
 méthode calculée

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,0913 g/cm³
 température 20 °C

méthode	DIN EN ISO 2811
---------	-----------------

Densité de vapeur relative

Remarque	non déterminé
----------	---------------

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Le coefficient de l'évaporation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Hydrosolubilité

Remarque	partiellement miscible
----------	------------------------

propriétés explosives

évaluation	non
------------	-----

Propriétés comburantes

évaluation	Aucun(e) n'est connu(e).
------------	--------------------------

Autres données

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Cette préparation contient des produits qui sont instables dans les conditions suivantes: exposition à la température (°C), résistance aux UV.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des initiateurs de radicaux libres, des agents oxydants, des métaux alcalins ou réactifs.

10.4. Conditions à éviter

Il peut se produire des réactions de polymérisation exothermique. Les contacts non intentionnels doivent être évités. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

méthode OCDE 401

4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine

Espèces rat

DL50 588 mg/kg

méthode OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid**

évaluation fortement irritant

sensibilisation

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarque Les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation (Composants)**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid**

Voie d'exposition dermale

Espèces cobaye

évaluation sensibilisant

méthode OCDE 406

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Voie d'exposition dermale

Espèces cobaye

évaluation sensibilisant

méthode OCDE 406

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

évaluation Susceptible de nuire au fœtus.

Remarque Les critères de classification sont remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Les critères de classification sont remplis.

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

exposition répétée

Remarque Les critères de classification sont remplis.

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux. Les composés acryliques de la préparation ont des effets irritants. Des contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses peuvent provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeur, cloques, dermatose, etc.. Des cas de réaction par allergies cutanées ont été observées. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. L'inhalation des vapeurs ou aérosols peut causer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion peut causer des nausées, un évanouissement et des atteintes du système nerveux central.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé pour ses propriétés écotoxicologiques identifiées. voir détails aux sections 2 et 3.

Toxicité pour les poissons (Composants)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

CL 50	10		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
méthode	OCDE 203		

Phenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	1,89		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Phenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
NOEC	1,29		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	> 0,09		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		
Remarque	Test effectué au-delà de la solubilité maximale.		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces	Daphnia magna		
CE50	1,21		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces	Daphnia magna		
CE 10	> 0,1		mg/l
Durée d'exposition	21	Days	
méthode	OECD 211		

Phenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2,26		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 1,175		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		
Remarque	Test effectué au-delà de la solubilité maximale.		

Toxicité pour les algues (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	Desmodesmus		
	4,4		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	ISO 8692		

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces	Desmodesmus		
CE 10	0,71		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Phenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
	1,01		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	> 0,26		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
Remarque	Test effectué au-delà de la solubilité maximale.		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	boue activée		
CE50	177		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

Phenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle

Espèces	Activated sludge		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	180	min	

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Espèces	boue activée		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		
Remarque	Test effectué au-delà de la solubilité maximale.		

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

Biodégradabilité (Composants)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Valeur	22,3	%
Durée de l'essai	28	Days
méthode	OECD 301 D	

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Valeur	1	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	N'est pas dégradé facilement	
méthode	OCDE 301B / ISO 9439 / 92/69 C.4-C CEE	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)

Oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

BCF	< 5
méthode	OECD 305 C

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les récipients vides doivent faire l'objet d'une classification conforme à l'ordonnance sur l'inventaire des déchets en vigueur.

Lorsque cette préparation est réduite à l'état de déchet, sa classification selon le catalogue européen des déchets est

Code de déchets CEE 08 03 12* déchets d'encre contenant des substances dangereuses

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR

Date de révision: 27.04.2023

Numéro de la matière: 369300171002601

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 27.04.23

Pour plus d'informations, contacter les autorités locales.

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

Les emballages qui ne sont pas vides sont des déchets dangereux (code déchet 150110).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, 2-Phénoxy acrylate d'éthyle)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, 2-Phénoxyethyl acrylate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, 2-Phénoxyethyl acrylate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	This product can be transported without the Environmentally Hazardous Substance / Marine Pollutant mark, if packaged in accordance with ADR / IMDG SP375 resp. and transported in sizes of <=5L or <=5Kg.	Le produit peut être transporté conformément aux dispositions du Code IMDG, paragraphe 2.10.2.7 s'il est emballé en quantités limitées ne dépassant pas les 5 l / 5 kg .	Le produit n'est pas concerné par les autres dispositions des réglementations IATA si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (Disposition particulière A197)
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE**

Catégorie	9.II	Substances dangereuses pour l'environnement	200.000	kg	500.000	kg
-----------	------	---	---------	----	---------	----

COV

COV (CE)	0	%
COV (CE)	0	g/l

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

DUPLI DATA
NUMÉRIQUEMENT VOTRE
www.dupli-data.fr